

Fiche Action N°25	Renaturer des sites pour les espèces et les habitats		Priorité : ***
ODD	Protéger et restaurer les habitats et les espèces à fort potentiel écologique		
OO	Favoriser une renaturation de milieux		
Habitats et espèces concernées	<b>Espèces concernées</b>	<b>Habitats concernés</b>	
	<p><u>Directive Oiseaux, annexe I :</u>  Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>)  Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>)  Gravelot à collier interrompu (<i>Charadrius alexandrinus</i>)</p> <p><u>Directive Habitats, annexe II :</u>  Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)  Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercurial</i>)  Vertigo de Des Moulins (<i>Vertigo moulinsiana</i>)  Gomphe de Graslin (<i>Gomphus graslinii</i>)</p> <p><u>Directive Habitats, annexe IV :</u>  Triton marbré (<i>Triturus marmoratus</i>)  Pélobate cultripède (<i>Pelobates cultripes</i>)  Rainette arboricole (<i>Hyla arborea</i>)  Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>)</p> <p><u>Autres espèces d'intérêt non communautaire :</u>  Brochet (<i>Esox lucius</i>)  Leste à Grands Stigmas (<i>Leste macrostigma</i>)  Pélodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>)  Œillet de France (<i>Dianthus gallicus</i>)</p>	<p><u>Directive Habitats, annexe I :</u>  Eaux oligomésotrophes calcaires (3140)  Eaux douces eutrophes (3150)  Végétation flottante de renoncules (3260)  Rivières avec berges vaseuses (3270)  Mares temporaires (3170)  Prés salés thermo-atlantiques (1410)  Prairies humides eutrophes des systèmes doux  Prés-salés atlantiques à Puccinellies (1330)  Estuaires (Eur15 : 1130)  Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes et saulaies blanches (Cor. 44.33 et 44.13 ; Eur 15 : 91E0)  Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes (Cor. 44.4 ; Eur 15 : 91F0)  Forêts dunales à Pins maritimes (Cor. 16.29 X 42.8 ; Eur 15 : 2270)  Fourrés de tamaris (Cor.44.813 ; Eur 15 : 92D0)</p> <p><u>Habitats d'espèces :</u>  Roselières à phragmites (Cor. 53.11) et à baldingères (Cor. 53.16)  Caricaies (Cor. 53.21)  Typhaies (Cor. 53.13)  Frênaies mixtes atlantiques (Cor. 41.35)</p>	
Localisation et superficie concernées	Tout le site Natura 2000		
Constats et Justification	<p>Si de nombreux sites sont en gestion conservatoire, certains espaces publics ou privés comportent de forts potentiels de restauration biologique.</p> <p>Sur la zone humide, de nombreux espaces sont en propriété publique, notamment les domaines publics maritimes et fluviaux. Ils abritent de nombreuses roselières (linéaires et en pleins) ou des zones de délaissés (prairies, surface en eau, etc.). Ces espaces, sans vocation agricole, peuvent être améliorés d'un point de vue environnemental.</p> <p>Cette fiche actions identifie certains sites et se veut transversale. Elle est cohérente avec la stratégie foncière du Marais poitevin (FA 24), l'accompagnement des politiques publiques (FA 22) et les fiches habitats / espèces.</p>		
Objectifs de l'action	Augmenter les surfaces de milieux naturels favorables aux espèces		
	La mesure	Descriptif de l'action	

Modalités d'intervention	1	Travailler sur la renaturation de sites	<p>Accompagner les acteurs publics (syndicats mixtes, collectivités territoriales, Conservatoire du Littoral, communes, etc.) pour travailler sur la gestion des propriétés publiques à des fins conservatoires (espaces communaux, zone de prélèvements, DPM/DPF, ENS, zones de solidarité, etc.) sur la zone humide et à l'échelle du Grand site de France.</p> <p>Accompagner les services de l'Etat et gestionnaires publics dans la gestion du Domaine Public Maritime (hors réserve naturelle) et Fluvial. Cette action nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'actualisation de la cartographie du DPM et du DPF (bornage) ;</li> <li>- La caractérisation des habitats (roselières, prairies, prés salés, etc.) ;</li> <li>- La définition et la réalisation d'action de restauration (évolution libre, travaux de gestion, etc.) sur la Sèvre Niortaise et les boucles du Lay.</li> </ul> <p>Faire émerger et accompagner les acteurs dans l'élaboration de projets environnementaux ambitieux sur le site Natura 2000 comme : le projet de restauration de la Pointe de l'Aiguillon (plan d'eau ostréicole, les milieux dunaires et les zones de délaissé et de solidarité), les zones de prélèvement, l'accompagnement de l'APBHN de la vallée du Curé, la périphérie de la Baie de l'Aiguillon, les boucles du Lay et de la Sèvre Niortaise, l'accompagnement du Grand Site, etc.</p> <p>Accompagner les acteurs privés dans la gestion et la valorisation des sites comme la petite Boissière, la Malinière et les autres projets d'aménagement, ainsi que les espaces de marais en déprise.</p>		
Outils de réalisation	Contrat Territorial, Stratégie d'acquisition foncière, Plan d'action et de Prévention des Inondations, Documents d'urbanisme, Contrats et chartes Natura 2000, politiques départementales des Espaces naturels sensibles, etc.				
Acteurs concernés	PNR Marais poitevin, Syndicat Mixte Gemapien, Association syndicale de marais, Conservatoire du littoral, Conservatoires d'Espaces Naturels, Associations de protection de la nature, Départements, Communautés de communes, Régions, Etat, Etablissement Public du Marais Poitevin, IIBSN, Chambres d'agriculture, communes, gestionnaires d'eau potable ou de traitement, Fédérations Départementales de pêche, Fédérations de chasse, gestionnaires des réserves naturelles, Entreprises privées, Parc naturel marin EGMP, etc.				
Fiches actions associées	Toutes les fiches actions				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<p>Nombre de programmes accompagnés</p> <p>Bornage des propriétés publics et programmes de restauration</p> <p>Nombre de nouveaux sites gérés à des fins conservatoire</p>				
Coût estimatif	<p>Animation : 3 000 €</p> <p>Prestation : 40 000 €</p>				
Coût Total	43 000 €				
Financements mobilisables	Europe, Etat, Collectivités territoriales, Agence de l'eau, communes, Entreprises privées				